



Motion d'actualité

Missions - emplois - qualifications

Pour la justice sociale

Bercy doit être « prioritaire » aussi !



Le gouvernement vient de rendre public son projet de budget pour 2013 et ses orientations en matière de politiques publiques. C'est le premier acte politique majeur faisant suite aux élections présidentielles et législatives. Celles-ci ont été marquées par la volonté de changer les orientations mises en œuvre par Nicolas Sarkozy dans la période 2007/2012, lesquelles se sont traduites par un recul de l'action publique et de la protection sociale dans le cadre de la RGPP et de la Réate.



Au sein des administrations de « Bercy », ce recul a notamment pris la forme de nombreuses suppressions d'emplois et restructurations dont les principales conséquences ont été une dégradation sans précédent des conditions de vie au travail, une perte de qualité des missions de service public, la suppression de nombreux services et entités ainsi qu'une perte de repère et de sens pour des agents de moins en moins considérés en tant que fonctionnaires de « Bercy ».



Le projet de budget pour 2013 fait suite au rapport sur le bilan de la RGPP remis au gouvernement le 26 septembre 2012 dont la principale critique porte sur la méthode plus que sur le fond même de la RGPP. Il traduit concrètement la volonté affichée par le gouvernement actuel de renforcer les administrations considérées comme « prioritaires » à effectifs constants, ce qui revient à dire que les administrations non concernées ne sont pas prioritaires, parmi lesquelles figure l'ensemble des administrations de Bercy.



Dans son projet de budget 2013, le gouvernement prévoit la suppression de 2 353 emplois au sein de « Bercy », principalement à la Direction générale des finances publiques, au sein de l'administration centrale et à la Direction générale des douanes et des droits indirects. Le budget prévoit également une réduction des moyens alloués aux administrations de Bercy, avec pour conséquence notamment le non respect du plan de qualification ministériel et, par conséquent, une réduction du volume des promotions internes. Enfin, parallèlement à ce projet de budget, le gouvernement n'a pas affirmé sa volonté de remettre en cause la Réate qui a fortement touché la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes au point de mettre ses missions de service public en péril. De ce fait, et malgré les annonces gouvernementales, c'est bien le sentiment que la RGPP et que la Réate se poursuivent qui s'impose chez les agents.



Les agents et les missions de « Bercy » sont au cœur du fonctionnement de l'action publique et de l'intérêt général. La fédération Solidaires Finances réunie en Conseil Fédéral réaffirme son opposition totale aux suppressions d'emplois et à la remise en cause de l'engagement ministériel en matière de plan de qualification tel qu'il avait été arrêté sur la période 2012/2014.



Elle revendique au contraire des moyens humains, matériels et juridiques à la hauteur des enjeux. Ceux-ci sont immenses. Ils augmentent, qu'il s'agisse de l'accueil du public, de recettes publiques fiscales, non fiscales et sociales, de la lutte contre les fraudes économiques et fiscales, de la protection du consommateur, de la statistique publique, de la politique industrielle, de comptabilité de l'Etat, du budget des collectivités locales et des établissements publics...

Elle revendique une véritable reconnaissance de la technicité des agents par une réduction des écarts de rémunération, une amélioration des conditions de vie au travail, une hausse du pouvoir d'achat et une action sociale répondant aux besoins des agents.

Elle exige enfin que les agents de « Bercy » soient mieux considérés et ne soient plus les boucs émissaires prétendument « exemplaires » des politiques de suppressions d'emplois. Elle s'engagera résolument dans la défense de ces revendications, pour le service public économique, statistique et financier.



Pour une gestion de proximité des agents en activité et à la retraite



Dans un contexte de suppressions massives d'emplois publics et de repli de l'action publique, des grands projets ministériels voire interministériels de gestion des personnels de l'État ont vu le jour dans le cadre de la révision générale des politiques publiques et de la gestion du budget de l'État avec la L.O.L.F. Pour Solidaires Finances, si la Loi Organique de Loi de Finances, avec ses missions, programmes et budgets opérationnels de programme, porte cette logique d'une gestion interministérielle, elle n'emporte pas pour autant les orientations organisationnelles et budgétaires mises en œuvre et qui hypothèquent l'avenir du service public.

La constitution des services à compétence nationale de l'Opérateur National de la Paie (O.N.P.) et du Service des Retraites de l'État (S.R.E.), entités plus ou moins autonomes, s'inscrivent dans une volonté politique de rationalisation des dépenses de l'État (nombre de fonctionnaires), de gestion de la masse salariale de la Fonction Publique d'État **avec l'objectif principal de rechercher des gains de productivité au détriment de fait de l'exercice des missions de service public.** Ces services constituent dans ce cadre ce qui se veut un outil de « bonne gouvernance interministérielle ». Avec la mise en œuvre d'un Système d'Information interministériel Ressources Humaines (SIRHIUS), dans le cadre d'une chaîne de gestion intégrée, l'objectif est clairement d'évaluer le coût du fonctionnaire et de toute mesure qui le concernera en activité ou, le moment venu, à la retraite. **Solidaires Finances dénonce cette logique qui réduit le fonctionnaire à un simple coût pour la société sans en mesurer son utilité sociale et économique.**

Dans cette logique de réduction du nombre des fonctionnaires, la logique de concentration, avec la régionalisation voire l'inter-régionalisation, est imposée aux personnels, tant usagers qu'agents des services concernés. D'ores et déjà le Service des Retraites de l'État (S.R.E) a réduit de moitié ses implantations avec une logique « back office/front office »* qui se traduit pour le pensionné par la perte d'un suivi personnalisé de son dossier d'autant plus dommageable que les situations de difficulté financière se développent potentiellement.

La même logique « back office/front office »* est mise en œuvre avec la mise en place des Centres de Service des Ressources Humaines (C.S.R.H.) et une gestion de plus en plus lointaine et dépersonnalisée des personnels, ainsi réduits de plus en plus à la seule appellation ou qualification de « ressources humaines ». **Solidaires Finances dénonce la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P)** et, à travers elle, la substitution à la notion de proximité de la notion d'accessibilité à coups de plates-formes téléphoniques et d'internet. Elle dénonce, avec la mise en place des C.S.R.H et la nouvelle organisation du S.R.E, la déshumanisation dans la gestion des personnels et des pensionnés.

Pour les agents qui exercent au S.R.E, exercent ou exerceront dans les C.S.R.H et à l'O.N.P, la nouvelle organisation des services se traduit ou va se traduire par la mise en œuvre d'une liquidation largement automatisée des paies et des pensions à partir des données alimentant le service d'information des ressources humaines.

Solidaires Finances dénonce cette automatisation accrue, la concentration et la segmentation de l'activité, l'industrialisation des conditions de travail et d'exercice de la mission qui se traduit pour les agents par une désappropriation de la matière professionnelle, technique et réglementaire.

Cette organisation signifie une responsabilité accrue des fonctionnaires payés et des pensionnés qui seront, dans ces conditions, les meilleurs garants du montant de leur salaire ou de leur pension à travers la vérification des données qui sont à la base de son calcul.

Solidaires Finances dénonce enfin les conditions de mise en œuvre précipitées et en dehors de tout véritable dialogue social de ces réformes qui vont conditionner la gestion des personnels dans les années à venir et constituent, dans les conditions actuelles, un outil d'harmonisation vers le bas des règles de gestion de ces personnels, niant en cela les avancées obtenues dans les différentes directions grâce aux luttes des agents.

Solidaires Finances revendique, pour les personnels en activité et à la retraite, une gestion de proximité, personnalisée, remplissant pleinement sa fonction sociale.

Solidaires Finances dénonce, au travers des grands schémas informatiques (dont Chorus) qui font intervenir les grands opérateurs informatiques privés dans l'organisation du travail, **le danger d'une perte progressive de maîtrise de la conception des outils et de leur mise en œuvre**. Ceci pourrait accroître le risque d'externalisation de pans d'activités en déléguant aux grands opérateurs informatiques privés la maîtrise des procédures et processus dépossédant peu à peu l'Etat de ses compétences et de ses responsabilités.

* front office : réception des demandes, traitement des cas simples et orientation pour les demandes les plus complexes ;

back office : traitement des dossiers en limitant au maximum des contacts avec l'utilisateur.

C.S.R.H : Centre de Services de Ressources Humaines

O.N.P. : Opérateur National de la Paie

S.I.R.H.I.U.S. : projet de gestion des ressources humaines commun à toutes les directions de Bercy

S.R.E. : Service des Retraites de l'Etat



Pour la sauvegarde de l'intérêt général

SOLIDAIRES
FINANCES
PUBLIQUES
SYNDICAT NATIONAL

Depuis plusieurs années, diverses évolutions ont touché aux fondements de l'organisation publique dans la société française et européenne.

L'évolution de l'administration douanière en fournit une illustration extrêmement éclairante, à travers quelques éléments marquants, tant en termes de contrôle que de fiscalité.

La remise en cause de la territorialité de l'action publique

Une partie de l'espace a été privatisée par concession (autoroutes notamment) ou par placement sous la coupe d'une autorité indépendante (installations logistiques et de flux de voyageurs). Dans ces espaces, l'exercice des contrôles, même pour les missions de protection des populations (ex.: lutte contre le trafic de produits stupéfiants) est de plus en plus délicat.

Le dossier du réseau autoroutier est encore plus saisissant à cet égard : les groupes privés concessionnaires s'opposent dans une certaine mesure à l'action publique, sauf quand celle-ci peut être assimilée à un élément de la prestation à l'utilisateur / client (ex.: assistance par la Gendarmerie Nationale). Pour les tenants de cette théorie, l'application des codes législatifs (dont celui des Douanes) peut être mis en question dans leur sphère.

Dans les deux cas, le frein aux mouvements et aux échanges tend à devenir intolérable, même s'il s'exerce pour un motif d'intérêt public, dans un temps donné et pour une durée limitée (sauf découverte d'infractions).

Il est à noter que cette « intolérance » est encore plus forte pour les marchandises et les capitaux que pour les êtres humains. Ce n'est en aucun cas la notion de défense des droits et libertés, qui sous-tend ceci, mais le fait que le commerce est une notion absolue et souveraine, quelles que soient les aspirations du corps social, ce qui pose également un sujet démocratique.

Une action publique à géométrie variable

L'administration s'est engagée résolument dans une démarche de certification et d'accréditation des opérateurs. Cette vision, si elle ne visait pas à supprimer des emplois publics (ce qui est un des ses « avantages » inavoués ...) ne serait pas forcément condamnable en soi, à ceci près qu'elle s'accompagne de deux effets - en plus de celui touchant à l'emploi - pour le moins indésirables. D'une part, elle introduit des différenciations entre les acteurs économiques. Ce système fait mécaniquement la part belle aux « grands » par rapport aux « petits ». Le principe d'égalité et d'équité peut être considéré ici comme remis en cause.

D'autre part, elle aboutit à une forme de limitation des contrôles. Ainsi, on ne raisonne plus uniquement en termes de respect ou non des dispositions légales et réglementaires applicables, mais au travers du prisme du maximum de contrôle supportable ou admis par l'opérateur cocontractant.



L'irruption du secteur privé dans le secteur régalien des Finances Publiques.

L'année 2013 verra la mise en place d'une nouvelle fiscalité à vocation écologique : la taxe sur les poids lourds. Celle-ci peut s'analyser comme une forme de retour de la ferme générale de l'ancien régime. En effet, le collecteur est un opérateur privé, qui reverse les fonds à l'Etat, après avoir déduit en rémunération de sa « prestation » la bagatelle de 25 %, soit une part largement au-delà de tous les taux d'intervention des différentes fiscalités exercées par la collectivité publique !

Le mélange des genres entre action publique et privée est porté à un tel degré que ce sujet est lié au premier point évoqué. En effet, le groupe concessionnaire est lié aux différentes sociétés autoroutières. Or, la taxe prévoit un mécanisme d'incitation à utiliser ce réseau. Par ailleurs, il est demandé à l'administration de contrôle (Douanes) de porter ses efforts de contrôle sur le réseau secondaire. L'administration peut ici être considérée comme un prestataire . . . au bénéfice dudit prestataire ! Ironie suprême : ce dispositif a engendré des créations de postes au titre des missions nouvelles et, engagement présidentiel oblige, des suppressions dans les services existants.

SOLIDAIRES FINANCES s'oppose à toute atteinte à la primauté des intérêts publics, dont la défense est confiée aux administrations d'Etat.

SOLIDAIRES FINANCES dénonce toute segmentation de l'action publique, qui remet en question les principes généraux de l'organisation publique française.

SOLIDAIRES FINANCES proclame son attachement à l'exercice public de la fiscalité en tant que mission régalienne, dont le seul comptable ne peut être qu'un service d'Etat.

SOLIDAIRES FINANCES demande le retour de la fiscalité poids lourds, dès que les impératifs légaux le permettront, dans le giron public.



Pour l'abrogation du jour de carence

SOLIDAIRES
FINANCES
PUBLIQUES
SYNDICAT NATIONAL

Le 1er janvier 2012 le jour de carence a été mis en place dans la fonction publique. Cette décision politique a des conséquences immédiates sur tous les agents, y compris ceux souffrant d'affection longue durée (ALD) & maladies chroniques. Elle a été mise en œuvre de façon brutale sans même que les agents n'aient d'information sur sa mise en œuvre dans leur direction.

Solidaires
CCRF & SCL

Nous rappelons l'incohérence d'afficher une volonté d'action du ministère dans le domaine de la santé et des conditions de vie au travail et, dans le même temps, la sanction financière des agents malades.

La fédération Solidaires Finances continue d'exiger l'abrogation de ce jour de carence pour toute la fonction publique. Elle poursuivra son action dans ce sens avec Solidaires Fonction Publique.

Solidaires DOUANES

Solidaires I.D.D.

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires finances
Union syndicale
Solidaires



La place de l'humain ?

Les politiques libérales veulent imposer un recul de l'action publique en présentant les agents et les missions publics comme un coût qu'il faudrait réduire, encore et toujours. C'est sur la base de cette approche que la loi organique relative à la loi de finances (LOLF) a été conçue et est mise en œuvre. Loin des discours supposés mettre l'agent au cœur de l'action administrative, la réalité est bien différente. L'agent est devenu une simple unité budgétaire du plafond d'emploi autorisé. Il est même quasiment un objet de méfiance, eu égard à toutes les manipulations qu'on essaye de lui faire subir. A l'extrême, l'agent peut même être nié quant à sa place et à celle de ses intérêts. Dans les administrations du ministère, comme récemment l'administration des Douanes par exemple, ce niveau a malheureusement été atteint dans la période récente.

Simple unité de « plafond autorisé d'emploi » (PAE)

Les mécanismes de la LOLF ont réussi le tour de force de pénétrer les esprits et de régir le fonctionnement à la fois en tendance de fond et au quotidien. Ainsi, on est passé des effectifs implantés à une forme d'enveloppe. Or, ladite « enveloppe » concerne en réalité l'humain.

Malheur à ceux qui ne sont pas dans le périmètre de l'enveloppe concernée. . . Le PAE et les autres mécanismes de la LOLF de ce point de vue ont non seulement une connotation purement quantitative, mais ont été mis au service d'une ambition de mise en coupe réglée de la sphère publique. Toutes ces dernières années, ce système a été tourné dans un but de réduction.

De ce point de vue, les fameux PAE constituent de fait une enveloppe de « mauvaise graisse » qu'il convient à tout prix de réduire quelles qu'en soient les conséquences en termes de missions ou d'effets sur les agents et les conditions de travail. Derrière le decorum, la plupart des réformes administratives n'ont eu qu'un but : la réduction de l'emploi public, de manière directe (suppression de postes) ou indirecte (fusion, regroupement, . . .) S'il y a une ambition pour le Service Public, le thème de l'agent n'en est plus le vecteur depuis des années.

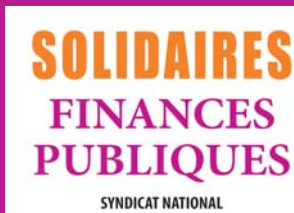
L'agent manipulé

La volonté d'accomplir une mission publique au mieux des intérêts de ceux qu'elle sert devrait être l'ingrédient essentiel de motivation des agents. Or, ce critère, qui est une réalité pour l'écrasante majorité des fonctionnaires, n'est plus suffisant pour certains.

Là-encore, les instruments de la L.O.L.F ont été une boîte à outils redoutable. En effet, en quelques années, les indicateurs de « performance » sont devenus l'alpha et l'oméga de la vie administrative. Même quand ces données chiffrées n'ont pas grande signification réelle, elles commandent aux agents, quitte à trier dans les missions voire à les dénaturer.

Afin de parfaire cette forme d'instrumentalisation, la réforme de la notation / évaluation a également joué un rôle. Sous couvert d'une pseudo-modernité (abandon de la note chiffrée), on a renforcé l'aspect du jeu carotte / bâton.

L'ensemble des mesures qui ont touché les agents n'ont pas concerné l'initiative ou le renforcement du collectif de travail, mais se sont efforcées d'encadrer le travail tout en l'individualisant sans le rendre plus personnel pour autant. Les agents s'approprient moins leur travail. Mais la gestion par les indicateurs et les autres mécanismes de pression se sont emparés à la fois du quotidien et des évolutions à terme de ce dernier.



Restructuration / déstructuration

La version ultime de cette dégradation aboutit à la négation de l'agent et de ses intérêts. Il s'agit ici notamment des effets des restructurations. Malgré les affirmations contraires, l'administration passe par pertes et profits les effets de ses changements structurels, sur les agents et leurs familles.

Toutes les administrations du ministère sont touchées avec parfois certains particularismes. Ainsi, s'agissant de la DGDDI, ce mécanisme est particulièrement fort, car les changements structurels se doublent le plus souvent d'une mobilité géographique forcée.

L'ensemble de ces mouvements a pu franchir les limites du tragique. Dans les administrations du ministère, on peut même parler d'un véritable « syndrome France Telecom » : les suicides, tentatives de suicides (ce fut encore le cas au cours de l'été 2012) et expressions du mal être au travail sont en effet une réalité qui tend à se développer. Pour beaucoup, c'est un drame au quotidien.

Face à ceci, l'administration s'est essentiellement cantonnée à la minimisation, quand elle n'a pas eu comme ce fut le cas aux Douanes par exemple, l'indécence de chercher une fragilité supposée, chez les personnes. Son excuse favorite était qu'elle avait eu la bonté de ne pas utiliser le dangereux arsenal contenu dans la loi dite « Mobilités »

SOLIDAIRES FINANCES s'oppose à une administration qui se construit en défiance de ses propres agents, aux douanes et dans l'ensemble des administrations du Ministère.

SOLIDAIRES FINANCES veut s'inscrire résolument dans une Fonction Publique où l'agent est réellement placé au coeur du système, tant en termes de missions, d'organisation du travail et de protection des agents.

SOLIDAIRES FINANCES ambitionne de renforcer son action par tous les moyens (outil syndical, CHSCT, recours administratif et juridictionnel, . . .) dès lors que l'administration se détourne de ses obligations d'employeur public. Solidaires Finances s'engage dans cet axe plus que jamais majeur pour notre fédération.



A Bercy :

L'Action Sociale doit être renforcée

**SOLIDAIRES
FINANCES
PUBLIQUES**

SYNDICAT NATIONAL

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
DOUANES

Solidaires
I.D.D.

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires
Union syndicale
Solidaires

La place et le rôle de l'action sociale au sein des administrations de « Bercy » résultent d'une construction historique ancienne, fruit des rapports de force et de l'action syndicale. Notre action sociale correspond aux besoins des agents de nos ministères quel que soit leur statut, actifs ou retraités.

Qu'il s'agisse de restauration, de prêts, d'aides, de logements sociaux ou de loisirs, l'action sociale est profondément ancrée et présente au quotidien dans la vie des agents. Elle répond à de véritables besoins, sans toutefois parvenir à y faire face tant ceux-ci sont importants. Il en va ainsi par exemple en matière de logement social dans un contexte où les loyers ont fortement augmenté alors que la « modération salariale » se traduit par une perte de pouvoir d'achat.

Dans le contexte actuel de rigueur budgétaire, l'action sociale est clairement menacée. En effet, cette rigueur se traduit par une baisse des dépenses publiques, par des suppressions d'emplois publics, par une baisse des moyens alloués aux administrations publiques, et par des restructurations administratives.

Les dangers qui pèsent sur l'action sociale sont principalement de deux ordres :

- **danger sur le budget** alloué à l'action sociale du fait de la rigueur budgétaire, avec des conséquences directes désastreuses sur l'intégrité de l'action sociale et, par conséquent, sur le pouvoir d'achat des agents et globalement sur leur qualité de vie,
- **danger sur l'organisation territoriale** de l'action sociale, car la tentation des pouvoirs publics de régionaliser l'action sociale et/ou de la verser dans un champ interministériel est d'actualité. Ceci remettrait en cause le réseau départemental de proximité, en réalité le plus efficace et le plus adapté aux besoins des agents.

Pour la fédération Solidaires Finances, l'action sociale ne doit pas être remise en cause dans ses moyens et son organisation. Elle doit au contraire être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agents. Ces besoins sont nombreux et évoluent. En témoignent l'impact de la démographie (perte d'autonomie du fait du vieillissement de la population ou gardes d'enfants) ou les conséquences de l'absence de revalorisation de la rémunération et des déroulés de carrière (sur le logement, la restauration, les aides, les prêts) par exemple. La crise met d'autant plus en exergue ces besoins sociaux.

Pour Solidaires Finances, l'action sociale doit bénéficier à l'ensemble des agents du Ministère, quel que soit leur statut. Solidaires Finances doit inscrire l'action sociale dans une dynamique de progrès, en tenant compte des aspirations de toutes les générations et en préservant le lien intergénérationnel.

L'action sociale doit bénéficier aux agents qui subissent les réorganisations de services imposés par la Réate, alors qu'ils continuent à faire partie des effectifs de nos ministères : **Solidaires Finances dénoncera toute situation où les agents de nos ministères voient leurs prestations sociales remises en cause du fait des réformes structurelles .**

Solidaires Finances fait et fera de l'action sociale un axe majeur de son action et de ses revendications et s'opposera à son démantèlement à tous les niveaux. Pour la fédération Solidaires Finances, les moyens financiers, humains, l'organisation ministérielle départementale et de proximité doivent être renforcés et pérennisés. Une doctrine d'emploi des correspondants sociaux, véritables relais de l'action sociale au plan local doit impérativement être mise en place.

L'action sociale doit être en mesure de répondre rapidement et efficacement aux demandes et aux besoins de tous les agents actifs et retraités du ministère, quel que soit l'évolution du périmètre de celui-ci. La fédération **Solidaires Finances demande à ce que les ministères informent tous les agents actifs et retraités, de leurs droits aux prestations d'action sociale afin qu'ils puissent en bénéficier.** L'action sociale doit tenir compte de l'évolution des besoins de tous les agents.. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre des actions que notre fédération mène et mènera dans la défense des intérêts matériels et moraux des agents.

Moyens et actions de la fédération Solidaires Finances

Pour que l'action sociale soit portée au cœur de l'action militante, la fédération Solidaires Finances s'engage à mettre à disposition de l'ensemble de ses réseaux militants les outils indispensables pour une plus grande efficacité collective, seule à même de faire aboutir nos revendications.

Ceci passe par :

- la constitution d'une commission fédérale spécialisée, pérenne qui aura pour objet le partage des réflexions, des connaissances et la mutualisation des revendicatifs de chaque organisation syndicale, ce qui permettra la construction du revendicatif de la fédération sur l'ensemble des thématiques de l'action sociale,
- l'implication de toutes les organisations membres de la fédération Solidaires Finances dans le travail en matière d'action sociale ainsi qu'un suivi et une impulsion nationale du bureau fédéral,
- l'élaboration d'un fonds documentaire sur les différentes thématiques de l'action sociale et les revendications qui s'y rapportent, en attendant la mise en place d'une formation action sociale à destination de l'ensemble du réseau,
- la mise en place d'une communication efficace sur l'action sociale à destination de l'ensemble des militants de la fédération, et notamment par la création d'une rubrique action sociale actualisée sur le site fédéral.